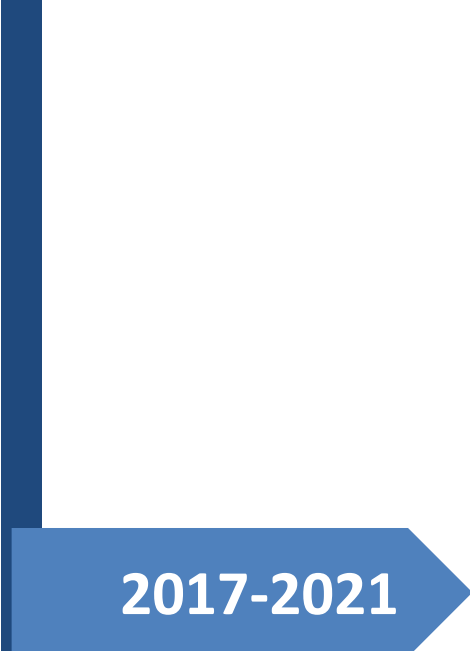
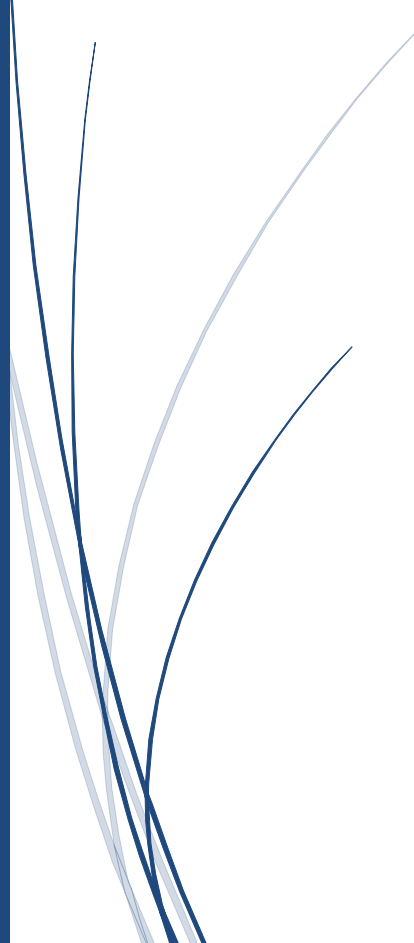




2017-2021

PROJET STRATEGIQUE D'ATMO OCCITANIE

**Les enjeux de la qualité de l'air en
Région Occitanie**



Préambule

Le fondement de l'action d'« ATMO Occitanie » : **« Le droit pour chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé ».**

En effet, le droit pour chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé est reconnu par le Code de l'Environnement et la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie du 30/12/1996 (dite loi LAURE). L'article L220-1, modifié par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 179 précise :

« L'Etat et ses établissements publics, les collectivités territoriales et leurs établissements publics ainsi que les personnes privées concourent, chacun dans le domaine de sa compétence et dans les limites de sa responsabilité, à une politique dont l'objectif est la mise en œuvre du droit reconnu à chacun à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. Cette action d'intérêt général consiste à prévenir, à surveiller, à réduire ou à supprimer les pollutions atmosphériques, à préserver la qualité de l'air et, à ces fins, à économiser et à utiliser rationnellement l'énergie. La protection de l'atmosphère intègre la prévention de la pollution de l'air et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre »

L'article L221-1 indique que « L'Etat assure, avec le concours des collectivités territoriales dans le respect de leur libre administration et des principes de décentralisation, la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement » et « **L'Etat** confie la mise en œuvre de la surveillance » (L.221-3) à des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air. Pour la région Occitanie, c'est ATMO Occitanie, qui est agréée par l'Etat pour mener à bien cette mission d'intérêt général.

Le projet stratégique d'ATMO OCCITANIE

ATMO Occitanie est l'organisme agréé par le ministère en charge de l'environnement pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air de la région Occitanie¹. L'agrément a été renouvelé pour une durée de 3 ans par l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2016 portant agrément de l'association de surveillance de la qualité de l'air de la région Occitanie paru le 28/12/2016. Il a pour mission de mettre en œuvre une surveillance de la qualité de l'air sur l'Occitanie et de fournir une information fiable et régulière au public et aux autorités, afin de permettre d'améliorer durablement la santé des personnes et de l'environnement. Créée au 31/12/16, ATMO Occitanie résulte de la fusion des deux AASQA de Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées et la déclaration en préfecture a été actualisée en 2017². Les nouveaux statuts d'ATMO Occitanie ont été adoptés en assemblée générale extraordinaire le 12 décembre 2016.

Structurée en association quadripartite, ATMO Occitanie rassemble à l'échelle de la région les différents acteurs concernés par les enjeux atmosphériques et susceptibles d'agir pour son amélioration. Ses membres, répartis en quatre collèges : Etat, collectivités, acteurs économiques, milieu associatif et personnalités qualifiées, lui assurent d'être en interaction permanente avec les attentes de la société et lui garantissent une indépendance dans ses orientations et ses activités.

Le présent document synthétise les enjeux présents et à venir pour ATMO Occitanie et les orientations stratégiques qui en découlent. Il résulte d'une large consultation des adhérents et partenaires de l'association qui ont réaffirmé les valeurs de compétence³, d'expertise⁴, d'indépendance⁵, de transparence⁶ et d'efficacité⁷ qu'ils souhaitent voir portées par ATMO Occitanie.

La mise en œuvre de ce projet stratégique s'appuiera sur un nouveau projet d'agence. Il se déclinera à la nouvelle échelle territoriale en intégrant un nouveau projet d'organisation, une capacité de sécurisation et de développement des compétences de l'équipe salariée et un engagement renouvelé des partenaires de la structure.

¹ Conformément à l'article L 221-3 du Code de l'Environnement.

² Déclaration de modification de l'association auprès de la direction départementale de la cohésion sociale sous la référence n°313008972.

³ Ensemble de fonctions attribuées ou déléguées à travers la loi et précisées dans les statuts de l'AASQA

⁴ Dispositif d'aide à la décision, par la recherche des faits techniques ou scientifiques ; Il est mis à disposition des partenaires qui sont confrontés à des questions hors de leur portée directe

⁵ Qualité d'un groupe qui évalue en toute impartialité, sans se laisser influencer par des pressions extérieures ou par ses intérêts propres

⁶ Parfaite accessibilité de l'information dans les domaines qui regardent l'opinion publique

⁷ Capacité d'un groupe ou d'un système de parvenir à ses fins, à ses objectifs

Les enjeux atmosphériques de la Région Occitanie

La région Occitanie couvre un peu plus de 11 % du territoire national, c'est la deuxième région la plus étendue de France Métropolitaine. Elle abrite près de 9 % de la population française, c'est la cinquième région la plus peuplée de France.

Elle se caractérise par une population très inégalement répartie. Elle comporte 2 des 13 métropoles de France : Toulouse et Montpellier. Avec 13 départements, l'Occitanie est la région qui en compte le plus parmi les régions françaises. Le littoral méditerranéen est densément peuplé avec deux agglomérations de plus de 100 000 habitants, Nîmes et Perpignan, contrairement à ses territoires ruraux qui ont une faible densité de population.

Toulouse, est la quatrième ville la plus peuplée de France, et la quatrième aire urbaine. Elle accueille près de 23 % de la population régionale. **Montpellier** est la huitième ville la plus peuplée du territoire et la quatorzième aire urbaine. Un peu plus de 11 % de la population régionale vit sur l'aire urbaine de Montpellier. Cependant, la majorité de la population régionale (3,7 millions d'habitants) vit en dehors des 2 métropoles.

La région Occitanie, est la première "terre d'accueil" du territoire métropolitain, avec +1,2 % de croissance démographique par an ces 15 dernières années. Sa croissance démographique est d'abord liée à son attractivité et son dynamisme économique. En 10 ans, la région gagnera 500 000 habitants. **Dès 2022, ce sera la 3^{ème} région française la plus peuplée**, derrière l'Île de France et Rhône- Alpes Auvergne⁸.

C'est aussi la première région viticole de France avec 35 % des surfaces du vignoble français, et la deuxième région agricole en surface arable utile.

L'enjeu principal des années à venir sera donc **d'accompagner le développement économique et démographique de la région, tout en préservant l'attractivité, en améliorant la vie des habitants et en réduisant les inégalités territoriales**. C'est un modèle de développement social, économique et durable qui sera recherché en s'appuyant notamment sur les spécificités et complémentarités territoriales entre métropoles, préfectures de départements, territoires ruraux, agricoles et littoraux.

⁸ Source : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/languedoc-roussillon-midi-pyrenees/content/download/16622/115427/file/Dossier%20presse.pdf>



Adapter l'observatoire
aux enjeux transversaux
Air Climat Energie Santé

Dans le prolongement de l'article 1^{er} de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus généralement de l'Accord de Paris adopté en clôture de la COP21, le développement de ce modèle durable passe par une approche transversale et intégrée des questions atmosphériques, climatiques et énergétiques.

Concernant **la pollution de l'air, il s'agit d'un enjeu : sanitaire, environnemental, économique et donc politique et médiatique pour une région comme l'Occitanie. Le climat et la pollution de l'air restent la première préoccupation environnementale des français (Publication SOeS – Avril 2016)**

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a en effet classé, fin 2013, la pollution de l'air extérieur comme cancérigène⁹. En Europe, la pollution de l'air constitue le premier risque sanitaire environnemental¹⁰. Selon l'OMS et l'ODCE¹¹, la pollution de l'air à l'extérieur, comme à l'intérieur des bâtiments, a provoqué dans la région européenne 663 000 décès prématurés en 2010¹².

La dernière étude de Santé Publique France ¹³ montre à partir d'une scénarisation d'amélioration de la qualité de l'air, les gains possibles sur la région Occitanie, si la qualité de l'air était identique à celle des communes les moins polluées de France, (soit une concentration moyenne de seulement 5 µg/m³ de particules fines annuellement). Ce sont plus de 2 800 décès qui seraient évités chaque année en Occitanie d'après cette étude. Ceci représenterait une baisse de la mortalité de 6 % dans la grande région. Les personnes de 30 ans gagneraient alors en moyenne 9 mois d'espérance de vie.

La pollution atmosphérique représente également un fort enjeu financier : une commission d'enquête sénatoriale estime que **le coût total de la pollution de l'air s'établit entre 68 et 97 milliards d'euros par an pour la France**¹⁴, dans une évaluation, rendue en juillet 2015, intégrant à la fois **les dommages sanitaires de la pollution mais**

⁹ IARC: Outdoor air pollution a leading environmental cause of cancer deaths, press release n°221, 17 octobre 2013.

¹⁰ European Environment Agency : Air quality in Europe – 2015 report, 2015

¹¹ Organisation de Coopération et de Développement Économiques

¹² WHO and OECD - Economic cost of the health impact of air pollution in Europe – Clean Air, health and wealth, 2015. A l'échelle mondiale, les données l'OMS et du PNUE peuvent être consultées.

¹³ Cochet A. [Impact de l'exposition chronique à la pollution de l'air sur la mortalité en France : point sur la région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées](#). Saint-Maurice : Santé publique France ; 2016. 2 p.

¹⁴ « Pollution de l'air, le coût de l'inaction », Rapport de commission d'enquête de Mme Leila AÏCHI, fait au nom de la CE sur le coût économique et financier de la pollution de l'air, n° 610 (2014-2015) - 8 juillet 2015

également ses conséquences sur les bâtiments, les écosystèmes et l'agriculture. Cela représenterait entre **5.8 et 8.27 milliards d'euros pour la région Occitanie** ¹⁵.

Compte tenu des nombreux impacts de la pollution de l'air, **la réglementation vise à éviter, prévenir ou réduire les effets nocifs de cette pollution pour la santé humaine et pour l'environnement dans son ensemble.**



Garantir la mission
d'intérêt général
Contribuer aux stratégies
France + Europe

Ainsi, la réglementation impose des mesures de surveillance, d'information et des actions pour améliorer la qualité de l'air. À ces exigences réglementaires, s'ajoutent des attentes sociétales fortes, renforcées par les spécificités locales. Tout cela dans un contexte en forte évolution qui conduit ATMO

Occitanie à adapter ses moyens et ses méthodes, à se projeter dans des projets innovants, pour être toujours plus réactif tout en garantissant la qualité des informations produites.

Répondre aux obligations de surveillance, d'information et d'aide à l'action.

La stratégie européenne de surveillance de la qualité de l'air se base aujourd'hui sur des directives¹⁶. Ces textes imposent aux Etats membres une évaluation de la qualité de l'air sur la base de méthodes et critères communs et normatifs. Ils fixent des objectifs sanitaires et environnementaux, dont des valeurs réglementaires de concentrations à ne pas dépasser.

Au niveau national, le code de l'environnement, transposant les directives européennes et codifiant la loi du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE), exige la mise en œuvre d'une politique qui reconnaît le droit à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. A travers la législation, l'Etat confie, au niveau régional, la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air à un organisme agréé¹⁷.



Assurer une couverture
optimale du territoire en
déployant le dispositif intégré

Ces réglementations définissent un cadre commun et des obligations associées en matière de surveillance visant à garantir la qualité du dispositif.

Les obligations majeures de surveillance portent sur les méthodes : mesures, modélisation, inventaire des émissions, le nombre et la répartition des sites de mesures, les normes techniques à utiliser, la

fréquence et la couverture temporelle des mesures, les incertitudes à ne pas dépasser.

¹⁵ en extrapolant uniquement sur la répartition de la population

¹⁶ Directives 2004/107/CE, 2008/50/CE modifiée partiellement par la 2015/1480

¹⁷ Article L 221-3 du Code de l'Environnement.

Le dispositif de surveillance doit permettre de documenter à la fois les situations représentatives de l'exposition générale de la population : la pollution de fond urbaine et rurale, et les teneurs les plus élevées auxquelles la population est exposée : la pollution de proximité liée au trafic routier ou aux activités industrielles.



Valoriser et diffuser
les connaissances
sur les enjeux qualité de l'air

La réglementation impose aussi des obligations de diffusion des informations. Les résultats de la surveillance doivent être mis aisément, et dans un délai court, à la disposition de tous. Ces informations concernent la publication régulière d'éléments relatifs à la surveillance, à la prévision, aux émissions dans l'atmosphère et aux consommations

énergétiques¹⁸. Il est de plus demandé un renforcement de cette information en cas de dépassement des valeurs réglementaires ou des seuils d'information et d'alerte, notamment dans ce dernier cas avec la diffusion de recommandations sanitaires et comportementales.

Enfin, l'application de la directive européenne « INSPIRE », portant sur l'échange des données dans le domaine de l'environnement, est à intégrer dans les exigences informatives, avec l'objectif de faciliter à terme la réutilisation des données réglementaires produites.

Au-delà de la surveillance et de l'information, la réglementation vise à préserver la qualité de l'air ambiant, lorsqu'elle est bonne, et l'améliorer dans les autres cas.

Suite à un dépassement récurrent de valeurs limites pour la protection de la santé, la réglementation impose la mise en place de plans d'actions. Ces plans d'actions définissent des mesures à mettre en œuvre pour revenir, dans des délais les plus courts possibles, à des niveaux de pollution ne dépassant pas les seuils fixés.

L'impact environnemental, sanitaire et économique des planifications visant à améliorer la qualité de l'air doit être évalué et suivi. Une approche transversale et intégrée des questions atmosphériques, climatiques et énergétiques est à privilégier aux différentes échelles territoriales afin de favoriser les synergies et les co-bénéfices d'une part, et d'autre part d'éviter les antagonismes dans l'impact des mesures mises en œuvre.

Les valeurs limites étant dépassées de manière récurrente sur le territoire français, la Commission Européenne a engagé une procédure de contentieux à l'encontre de la France pour non-respect des normes **pour les particules PM₁₀**, et insuffisance des actions de réduction. **D'autres Etats membres sont également concernés. Ce**

¹⁸ Article L 221-6 du code de l'Environnement

contentieux a franchi une étape supplémentaire, le 29 avril 2015, avec la notification d'un avis motivé, dernière étape avant la saisine de la Cour de justice et une possible condamnation exigeant le paiement d'une somme forfaitaire et/ou d'astreinte.

La France est également concernée par des dépassements des valeurs limites pour le dioxyde d'azote (NO₂). Le 18 juin 2015, la France a été mise en demeure, comme pour les particules. La région Occitanie est actuellement concernée pour les territoires de Toulouse, Montpellier et Nîmes, avec la mise en œuvre de PPA.

Lorsqu'il existe **un risque d'épisode de pollution**, qui se caractérise par une prévision de dépassement de seuils d'alerte horaire ou journalier, la réglementation impose également la mise en place **de plans d'actions définissant des mesures à court terme**, afin de réduire le risque ou de limiter la durée du dépassement.

Intégrer les évolutions de la pollution, des outils, des attentes des citoyens et partenaires

Des zones à enjeux à mieux investiguer

Sur les cinquante dernières années, les actions prises pour la réduction de la pollution ont permis une amélioration certaine de la qualité de l'air pour la majorité des polluants réglementés¹⁹, notamment ceux liés à l'industrie ou au secteur des transports routiers.

Cependant, en proximité des principaux axes routiers, notamment sur certains territoires urbains, ces seuils sont dépassés et des populations restent exposées. Des investigations complémentaires sur ces territoires à enjeu sont à mener pour mieux les qualifier.



Evaluer l'impact
des aménagements urbains
et des infrastructures de
transport

Des travaux d'amélioration des connaissances sont nécessaires pour répondre également à des sollicitations de plus en plus nombreuses de la population, en lien avec les préoccupations locales sur des zones à enjeux spécifiques : zones d'implantation d'écoles, de ZAC, d'axes routiers importants, d'activités industrielles nouvelles ou en évolution (développement des

biogaz, biomasse, dépollution d'anciens sites industriels, ...). Mais sur ces territoires, les demandes peuvent aussi porter sur des enjeux atmosphériques, allant au-delà de l'évaluation des polluants réglementés : les odeurs, l'empoussièrement, les phytosanitaires ou en lien avec d'autres nuisances comme le bruit, la radioactivité ou les ondes électromagnétiques. Elles correspondent souvent à des zones soumises à des inégalités environnementales et sociales.

¹⁹ Commissariat Général au Développement Durable, septembre 2015 – Bilan de la qualité de l'air en France Année 2014

Pour objectiver les débats, il faut améliorer les connaissances, **investiguer ces zones à enjeu** en partenariat avec les acteurs locaux et mettre à disposition des informations fiables : sur les zones urbaines à fort développement démographique, mais aussi sur les zones rurales.

Un panel de polluants qui s'élargit

La problématique de la qualité de l'air dépasse désormais l'enjeu, déjà conséquent, des polluants réglementés : dioxyde d'azote, particules, ozone, métaux.... Les interrogations se multiplient quant à la présence dans l'air, et à l'effet sur la santé, de composés tels que les pesticides, les dioxines, voire de composés émergents avec les nouvelles technologies comme les nanoparticules et certains métaux lourds.



Evaluer la contribution
des pratiques agricoles et de
l'usage des phytosanitaires

Les questions scientifiques et sociétales portent aussi sur les précurseurs des polluants réglementés comme l'ammoniac, les nitrates et les sulfates pour les particules en suspension et renvoient à la question de la contribution directe ou indirecte des différentes activités émettrices. Par exemple, la question des

intrants agricoles et de leurs rôles dans la pollution de l'air est de plus en plus présente.



Préparer
l'observatoire de demain
Participer à l'innovation

L'intégration dans le Code de l'environnement de la surveillance des pollens et des moisissures de l'air extérieur a été renforcée par la récente loi Santé. Le troisième Plan National Santé Environnement identifie ainsi de nombreuses actions liées au compartiment atmosphérique concernant les pollens, les moisissures, les pesticides, et l'expologie ...

Pour répondre à ces demandes sociétales croissantes et légitimes, l'enjeu est d'apporter un diagnostic objectif par rapport à ces substances non réglementées qui puisse permettre d'évaluer leur évolution dans le temps et servir de support à des études sanitaires.

Des outils de plus en plus performants

La surveillance du compartiment atmosphérique et l'information qui en découle s'appuient sur des outils en permanente évolution.

Tout comme les dispositifs de prévisions météorologiques, le dispositif de prévision, de suivi et d'analyse de la qualité de l'air utilise un système intégré composé : d'un réseau de mesures, d'une parfaite connaissance des sources d'émissions de polluants sur le territoire et de différents modèles de dispersion de la pollution atmosphérique.

La métrologie connaît des avancées technologiques, avec le développement de

micro - capteurs, ou encore d'analyseurs permettant de caractériser, en temps réel, la composition chimique de la pollution aux particules.

La modélisation, qui outre la prévision permet désormais d'identifier et de localiser les territoires et populations exposées à de la pollution atmosphérique, a aussi fortement évolué avec un accès facilité à des puissances de calcul de plus en plus importantes. Le développement de la modélisation fine en 3D constitue un atout important notamment pour prendre en compte la qualité de l'air dans les aménagements urbains et visualiser la dispersion de la pollution en faisant évoluer les formes urbaines.



Promouvoir les technologies et actions en faveur de la qualité de l'air

La communication et les outils associés devront se moderniser en épousant les évolutions technologiques, l'essor du numérique, et l'open data et s'adapter aux différents publics et à leurs modes d'accès à l'information.

Vers une information personnalisée et localisée en intégrant les citoyens dans le dispositif



Etudier l'exposition des individus dans leurs activités quotidiennes

D'une information globale, les attentes de la population évoluent vers une demande d'informations personnalisées de plus en plus précises en temps réel et localisée, qui reflète l'exposition personnelle selon les activités et les déplacements des personnes.

Les citoyens souhaitent de plus en plus connaître la pollution près de chez eux, dans leur voisinage immédiat, tout au long de la journée ou selon leurs pratiques quotidiennes, notamment sportives. Ils souhaitent devenir acteurs de leur exposition à la pollution de l'air en adaptant leurs activités en fonction des niveaux de pollutions présents et prévisibles, voire en mesurant directement leurs expositions et en contribuant à la mesure de la pollution.

L'attente est double, disposer d'une information personnalisée et plus pédagogique pour permettre d'agir sur les comportements et contribuer au dispositif de surveillance.



Initier un
observatoire citoyen
sur la qualité de l'air

L'enjeu est donc de favoriser l'interactivité entre les évolutions de la communication et celles de la surveillance pour favoriser et répondre de façon adéquate aux besoins des différentes parties prenantes.

In fine, l'objectif de l'observatoire est d'évoluer vers un dispositif plus participatif et interactif afin de donner aux citoyens les clés de l'action pour limiter leur exposition, améliorer la qualité de l'air et produire ainsi de l'engagement durable.



Adapter l'observatoire
aux enjeux transversaux
Air Climat Energie Santé

Des compétences renforcées pour les collectivités sur la thématique transversale Air Climat Energie Santé

La loi NOTRe²⁰, loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République a complété la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions. Elle a notamment précisé le rôle de la Région comme chef de file pour la compétence qualité de l'air. La Région est désormais chargée de coordonner les actions de lutte contre la pollution de l'air entreprises par les différents acteurs et collectivités de son territoire.

La Région est chargée de l'aménagement durable du territoire. Elle définit, à travers un schéma SRADDET²¹, les orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire, de mobilité, de **lutte contre la pollution de l'air, de maîtrise et valorisation de l'énergie**, de logement et de gestion des déchets. Le SRADDET fixe des objectifs de moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et **de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air**, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets.

²⁰ Parue au Journal Officiel le 8 août 2015

²¹ Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires



Scénariser, suivre l'évaluation des plans et programmes

De plus, la loi de modernisation de notre système de santé²² a conduit à préciser dans le code de la santé publique que le plan national de prévention des risques pour la santé liés à l'environnement est décliné au niveau régional sous forme de plans régionaux "santé environnement". Ces plans ont pour objectif la territorialisation des politiques définies dans les

domaines de la santé et de l'environnement. Ces plans régionaux s'appuient sur les enjeux prioritaires définis dans le plan national tout en veillant à prendre en compte les facteurs de risques spécifiques aux régions. Ils sont mis en œuvre par les services **déconcentrés de l'Etat, les agences régionales de santé et les conseils régionaux, en association avec les autres collectivités territoriales, notamment par le biais des contrats locaux de santé.**



Favoriser la compréhension des enjeux Air Climat Energie Santé

La MAPAM²³ loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles **a transféré aux métropoles, notamment de Montpellier et Toulouse les compétences en matière de lutte contre la pollution de l'air²⁴. Cette compétence s'exerce de plein droit, en lieu et place**

des communes membres de la métropole.



Administrer un observatoire partenarial Air Climat Energie Santé

Les compétences métropolitaines environnementales portent aussi sur la contribution à la transition énergétique. Ces compétences transversales en matière d'environnement se traduisent par l'obligation pour les métropoles, comme pour tout établissement public de

coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants, de réaliser un **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**. De plus, de nombreuses autres compétences locales ayant un impact sur la pollution de l'air sont attribuées aux métropoles, comme le développement économique et les opérations d'aménagement urbain d'intérêt métropolitain.

²² La loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, article 54- L'article L. 1311-7 du code de la santé publique complété

²³ du 27 janvier 2014,

²⁴ Article L 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Les **conseils départementaux sont compétents en termes de santé, de petite enfance et de précarité**. Les enjeux atmosphériques restent pleinement dans leur domaine d'attribution.

A l'échelle communale, des zones à circulation restreinte peuvent être créées, par le Maire ou par le Président d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre lorsque celui-ci dispose du pouvoir de police de la circulation, sur tout ou partie du territoire, si ces derniers sont couverts par un Plan de Protection de l'Atmosphère²⁵.

Enfin, **la responsabilité financière des collectivités locales est à présent engagée, au côté de l'État, en cas de manquement à une obligation européenne**²⁶.

Des épisodes de pollution qui touchent l'ensemble de la région

Au-delà de la pollution chronique, la région Occitanie connaît chaque année, plus d'une dizaine d'épisodes de pollution avec parfois des épisodes marquants et durables. Pour faire face à ces épisodes, des mesures d'urgence ponctuelles peuvent être prises pour en limiter l'intensité, au niveau des principaux axes de circulation.

La population de la région Occitanie est un peu plus âgée que la population de la France²⁷ : les moins de 20 ans y sont moins nombreux (23,0 % de la population contre 24,4 % pour la métropole), à l'inverse des 65 ans ou plus (19,7 % contre 17,2 %). Les personnes très âgées (80 ans ou plus) représentent 6,5 % de la population contre 5,5 % au niveau métropolitain. Les populations dites sensibles comptent ainsi plus d'individus sur le territoire d'Occitanie.

Informar les personnes notamment les plus sensibles lors d'épisodes de pollution est un élément fort de la mission d'intérêt général. **Seule une communication plus moderne, plus réactive, plus interactive, plus médiatique, plus en relation avec les professionnels de santé permettra d'atteindre cet objectif de prévention.**

²⁵ Article L 2213-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

²⁶ Article L 1611-10 du code Général des Collectivités Territoriales.

²⁷ http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=1&ref_id=22049

Des territoires ... Des enjeux spécifiques

Les territoires urbains à fort développement démographique

Dans les principales villes de la région, on évalue à plusieurs milliers, le nombre de personnes exposées de façon chronique à des concentrations en dioxyde d'azote supérieures à la valeur limite pour la protection de la santé.

C'est l'agglomération toulousaine qui est la plus concernée avec entre 10 000 à 18000 personnes exposées, notamment au voisinage des grands axes de circulation et des boulevards urbains. Mais Montpellier, Nîmes, Perpignan sont aussi impactées avec respectivement 2800, 700 et 800 personnes estimées exposées à ces pollutions chroniques.

Concernant les particules fines, les mesures réalisées montrent des niveaux d'exposition chronique supérieurs aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé, notamment pour les particules fines PM2.5. Ces évaluations devront être complétées et renforcées, notamment en proximité des principaux axes de circulation, afin de mieux évaluer et localiser les populations potentiellement exposées.

Ces territoires urbains à forte croissance démographique doivent ainsi relever un défi important : **Accueillir de nouveaux habitants, accompagner le développement économique en garantissant une qualité vie et en préservant la qualité de l'air qui en est un élément majeur.**

S'appuyant sur les projets d'aménagement urbains : ZAC, infrastructures de transport, les projets de développement économiques, les plans et programmes PCAET, PDU, SCOT, PLUI ..., la demande croissante de participation citoyenne, le développement des nouvelles technologies, il s'agira pour ATMO Occitanie de mobiliser et d'accompagner les acteurs économiques et décideurs locaux autour **d'un véritable "observatoire de l'innovation métropolitaine et urbaine en faveur de la qualité de l'air".**

Les territoires urbains des préfectures départementales et d'autres grandes villes régionales

Avec 13 départements, la région compte 9 préfectures de départements de moins de 100 000 habitants, dont 5 de plus de 50 000.

Ainsi les agglomérations de Tarbes, Albi, Carcassonne, Rodez, Montauban, Auch, Foix, Mende, Cahors sièges des préfectures sont des territoires à enjeux en termes de pollution atmosphérique et d'information du public, notamment en direction des populations sensibles lors d'épisodes de pollution.

Les enjeux pour l'AASQA, sur ces territoires sont de renforcer et développer les partenariats auprès de collectivités pour mieux les accompagner dans leur connaissance de la qualité de l'air, des sources de pollutions atmosphériques et leur permettre d'identifier des leviers d'action à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de l'air.

Ces territoires doivent prochainement intégrer l'Air dans leur plans d'action en faveur du climat et de l'énergie. ATMO Occitanie à travers des méthodes communes et mutualisées au niveau national doit avoir les moyens de mettre à disposition les états initiaux d'émissions de polluants atmosphériques, gaz à effet de serre et consommation énergétique et de valoriser les progrès des territoires, à travers un suivi et une évaluation régulière des actions mises en œuvre dans les Plans Climat Air Energie Territoriaux.

Les territoires touristiques : littoraux, de montagnes et ruraux

Première région pour la fréquentation touristique

La région Occitanie est la plus fréquentée devant Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec 15 % des nuitées de France.²⁸

Les territoires touristiques présentent des questions spécifiques liées notamment aux affluences saisonnières de population. Les territoires littoraux voient leur population s'accroître pendant les périodes estivales, et les flux routiers sur l'autoroute de la mer sont décuplés.

Ainsi le littoral entre Nîmes et Saint Cyprien, intégrant son chapelet de ville côtières et la proximité de l'autoroute A9, présente un double enjeu : mieux connaître l'impact des flux routiers en termes de qualité de l'air, pour mieux les intégrer dans nos programmes de prévision de la qualité de l'air, et informer les personnes sensibles en périodes estivales. Pour atteindre cet objectif, ATMO Occitanie devra développer un partenariat durable avec les gestionnaires de l'A9 et l'A63, pour connaître et suivre ces flux de trafic et ainsi mieux évaluer les émissions de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre de l'autoroute de la mer.

Les zones de montagne avec leurs piémonts dans les Pyrénées (Lourdes) ou leurs contreforts pour le massif central (Alès), présentent des villes importantes et un habitat dispersé. Ces vallées plus ou moins encaissées aux conditions climatiques spécifiques rendent complexe la compréhension des phénomènes de dispersion de la pollution. L'enjeu est d'améliorer les connaissances d'une part sur les sources de pollution, notamment d'utilisation de chauffages individuels au bois des pratiques régulières

²⁸ http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=32&ref_id=23960#inter2

d'écobuage, et d'autre part sur les phénomènes météorologiques spécifiques de certaines vallées.

La première région viticole et agricole de France

Le premier enjeu pour l'AASQA est de renforcer les partenariats et les échanges avec les professionnels de l'agriculture et la viticulture, ceci avec un objectif multiple:

- faire connaître et comprendre les interactions possibles entre qualité de l'air et les activités agricoles,
- améliorer les connaissances sur les interactions entre activités agricoles du territoire et qualité de l'air, afin d'objectiver les débats,
- inscrire les territoires agricoles et viticoles de la région dans une perspective d'évaluation des progrès qui sont réalisés à travers l'évolution en cours des pratiques agricoles et viticoles.

Les anciens territoires industriels et miniers

Le territoire régional a fait l'objet d'une exploitation minière, notamment d'extraction de minerais métalliques. Aujourd'hui stoppées, ces activités ont laissé derrière elles d'anciens territoires industriels dont certains présentent des concentrations importantes en métaux. Des travaux de dépollution de ces sites peuvent alors être mis en œuvre, avec l'appui des services de l'état. Le suivi de ces travaux, qui peuvent générer une remise en suspension importante dans l'air s'avère alors indispensable.

L'AASQA peut ainsi être à l'interface entre populations locales, pouvoirs publics et activités industrielles impliquées : produire et diffuser une information objective, à l'instar des travaux de suivi déployés depuis 2008 sur Viviez, dans l'ancienne vallée industrielle de Decazeville, ou contribuer à l'animation territoriale comme celle déployée sur le bassin de Frontignan à travers un observatoire des odeurs.

L'enjeu est donc d'accompagner les partenaires locaux et de suivre la composition du compartiment aérien, en lien avec d'éventuels travaux de dépollution ou réhabilitation des sites. A ces fins, les compétences acquises sur le suivi du site de Viviers en Aveyron, mené avec la société UMICORE seront mobilisées et valorisées.

Les territoires proches de Salsigne, d'Alès ou de Saint Laurent du Minier pourront être potentiellement concernés.

Des orientations stratégiques traduites dans 5 axes pour mieux répondre aux attentes des territoires et des citoyens

Une phase d'échanges et de co-construction avec les adhérents des deux AASQA de Languedoc-Roussillon et Midi Pyrénées s'est déroulée de fin 2014 à début 2016.

Plus de 150 personnes ont participé à différents ateliers, entretiens ou consultations par sondage. A l'issue d'une phase de synthèse et de hiérarchisation des attentes portées par nos partenaires, 5 axes stratégiques ont été définis répondant d'une part aux enjeux du territoire et d'autre part aux 4 grandes missions portées par le dispositif national de surveillance de la qualité de l'air ²⁹:

- L'observation productrice dans la durée de données publiques de qualité ;
- L'évaluation des politiques au regard des impacts sur la qualité de l'air ;
- L'information et la communication ;
- L'amélioration des connaissances.

Les orientations du projet stratégique sont en interrelation. Chaque orientation (axe) s'appuyant sur une déclinaison d'objectifs, puis d'actions qui seront à mettre en œuvre dans le PRSQA 2017-2021, en élargissant et consolidant des partenariats.

Des moyens financiers et humains seront à identifier ou à développer en fonction des projets retenus annuellement. Actuellement, les ressources financières d'ATMO Occitanie proviennent de subventions de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs groupements, de dons ou contributions de toute nature versés par des industriels à l'AASQA et venant en déduction des taxes que ceux-ci doivent acquitter au titre de la TGAP (air), ou contribution versées par des structures régionales partenaires.

L'amélioration de la qualité et de l'étendue des services rendus par ATMO Occitanie à ses adhérents/partenaires, qui se traduit dans un projet stratégique adapté, évolutif, efficient techniquement et économiquement, doit être garant de l'engagement renouvelé de ses partenaires et du recrutement de nouveaux adhérents.

Le projet stratégique se décline en 5 axes et 18 objectifs stratégiques qui seront déclinés en Fiches projet dans le cadre du PRSQA, joint en annexe.

²⁹ PROJET D'ORIENTATIONS DU PLAN NATIONAL DE SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR (PNSQA) 2016-2021. Version du 11 septembre 2015

Axe 1 : Garantir la mission d'intérêt général de surveillance de la qualité de l'Air et contribuer aux stratégies nationale et européenne

Cet axe stratégique se décline en 3 objectifs stratégiques. Il s'agira pour l'AASQA d'adapter son dispositif de surveillance au territoire de la nouvelle région, et au nouveau zonage préconisé par l'état. L'optimisation et la complémentarité des outils de surveillance seront recherchées pour garantir une qualité d'information du public sur tous les points du territoire.

- Objectif 1-1 : Evaluer, prévoir et diffuser une information fiable et régulière sur la qualité de l'air du territoire régional
- Objectif 1-2 Assurer une couverture optimale du territoire régional déployant un dispositif intégré : stations de mesures, outils de modélisation et inventaire des émissions de polluants atmosphériques.
- Objectif 1-3 Accompagner l'Etat et les partenaires industriels pour évaluer les moyens nécessaires au déploiement d'un dispositif de gestion des situations post- accidentelles.

Axe2 : Adapter l'observatoire aux enjeux transversaux Air Climat Energie Santé

Cet axe stratégique se décline en 3 objectifs stratégiques et projets qui seront déclinés dans le cadre du PRSQA, en fonction des moyens disponibles.

- Objectif 2-1 : Scénariser, suivre et évaluer les plans et programmes : PCAET, PRSE, SRADDT, PPA, PDU...
- Objectif 2-2 : Administrer un observatoire partenarial air climat énergie santé pour suivre les plans et programmes
- Objectif 2-3 : Accompagner les partenaires sur leur compréhension des enjeux Air Climat Energie Santé (suivi des odeurs, pollens, nanoparticules)

Axe 3 : Evaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire sur la qualité de l'air

Cet axe stratégique se décline en 4 objectifs stratégiques et projet qui seront déclinés dans le cadre du PRSQA, en fonction des moyens disponibles.

- Objectif 3-1 : Accompagner les partenaires industriels pour l'évaluation de la contribution de leur activité aux émissions et à la qualité de l'air dans leur environnement.
- Objectif 3-2 : Accompagner les partenaires pour l'évaluation de l'impact sur la qualité de l'air des aménagements urbains et des infrastructures de transport (PL, Rail, Route, TC).

- Objectif 3-3 : Poursuivre l'évaluation de la contribution des pratiques agricoles et de l'usage des phytosanitaires sur la qualité de l'air.
- Objectif 3-4 : Consolider un observatoire régional des odeurs pour évaluer les gênes olfactives.

Axe 4 : Préparer l'observatoire de demain et participer à l'innovation : phytosanitaires, odeurs, pollens, nanoparticules, air intérieur, nouvelles technologies d'observations

Cet axe stratégique se décline en 4 objectifs stratégiques et projets qui seront déclinés dans le cadre du PRSQA, en fonction des moyens disponibles.

- Objectif 4-1 : Améliorer nos connaissances sur l'exposition des individus dans leurs activités quotidiennes : les transports, les activités professionnelles, les habitats ...
- Objectif 4-2 : Améliorer les connaissances sur les usages et impacts de la biomasse pour les dispositifs de chauffage individuel et collectif.
- Objectif 4-3 : Maintenir des échanges avec le monde de la recherche : réaliser ou participer, avec des organismes publics ou privés, à des études et des recherches contribuant au développement d'outils et de connaissances relatifs à la qualité de l'atmosphère.
- Objectif 4-4 : Accompagner l'innovation et le transfert technologique.

Axe 5 : Informer, sensibiliser, se concerter

Cet axe stratégique se décline en 4 objectifs stratégiques et projets qui seront déclinés dans le cadre du PRSQA, en fonction des moyens disponibles.

- Objectif 5-1 : Valoriser et diffuser les résultats acquis et connaissances sur les enjeux de la qualité de l'air.
- Objectif 5-2 : Informer, former et sensibiliser les parties prenantes dont les autorités et les publics.
- Objectif 5-3 : Promouvoir les technologies et actions en faveur de la qualité de l'atmosphère et de son évaluation.
- Objectif 5-4 : Initier un observatoire citoyen sur la qualité de l'air.



Un Programme d'actions à 5 ans, le Plan Régional de Surveillance de la qualité de l'air 2017-2021

L'Assemblée Générale d'ATMO Occitanie définit, à travers le programme de surveillance à mettre en œuvre sur la période 2017-2021³⁰, un Plan Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air 2017-2021.

Ce programme d'action répond aux orientations stratégiques d'ATMO Occitanie et fixe les priorités de l'association en s'appuyant notamment sur le premier Plan National de Surveillance de la Qualité de l'air 2017-2021, sur l'expérience des précédents programmes de surveillance de la qualité de l'air mis en œuvre sur les anciennes régions de Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées et sur les attentes des partenaires.

Le présent PRSQA synthétise les enjeux actuels et futurs, les actions stratégiques, des projections financières seront ajustées annuellement.

Ce PRSQA 2017-2021 sera décliné, chaque année, en un programme de travail adapté, si nécessaire, aux évolutions du contexte, des exigences réglementaires, des ressources financières et des attentes sociétales.

ATMO Occitanie va actualiser, sur la période 2017-2021, sa démarche qualité engagée en 2001 avec l'objectif de maintenir son accréditation COFRAC ISO 17025, sa certification ISO 9001, gages de la fiabilité de ses travaux et de sa crédibilité. Atmo Occitanie mènera également une réflexion pour prendre en compte son impact environnemental dans son système de management, pouvant conduire à une évolution de la certification d'Atmo Occitanie sur la durée du PRSQA. En complément au cours de la période couverte par le PRSQA, Atmo Occitanie participera à un des audits techniques périodiques menés par le LCSQA auprès des AASQA.

Vers un nouveau projet d'agence

Une nouvelle organisation d'Atmo Occitanie est déployée pour :

- Répondre aux enjeux stratégiques d'Atmo Occitanie,
- Donner des perspectives de pérennisation des emplois, de développement des compétences et d'évolutions professionnelles aux personnels,
- Accroître les capacités de développement de la structure en mobilisant les partenaires et renforçant notre présence territoriale.

³⁰ Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 21 octobre 2010. À la demande du ministère en charge de l'environnement, le PRSQA s'étalera sur une période de 6 ans.

Des formations d'accompagnement aux changements et d'adaptation aux nouvelles missions de la structure seront mises en œuvre dès 2017 et sur la durée du PRSQA. Une gestion des emplois et des compétences, adaptée aux évolutions des métiers d'Atmo Occitanie sera déployée dans le cadre des plans de formation annuels.

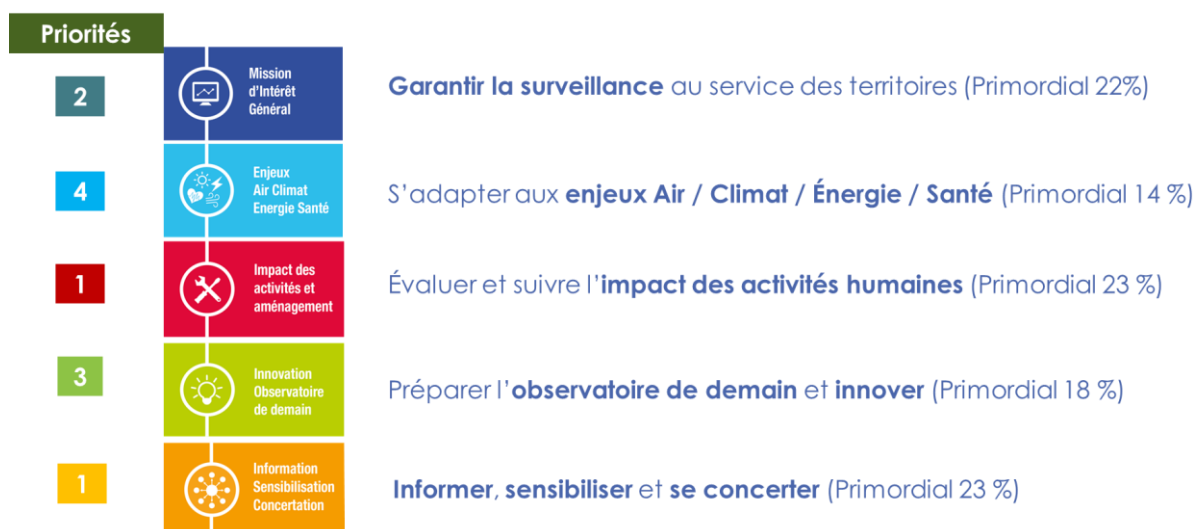
Des axes et objectifs stratégiques priorités par les adhérents et partenaires

Le processus de co-construction du PRSQA est résumé dans le diagramme en annexe. Tous nos partenaires et adhérents ont été consultés, plus de 35 % des personnes se sont exprimées.

Chaque participant devait classer chacun des axes et objectifs stratégiques en : Primordial ou très important ou important.

La synthèse ci-dessous, met en évidence des résultats suivants :

- Sur les Axe 3 et 5 : « évaluer l'impact des activités humaines » et « informer, sensibiliser et se concerter », 23 % des personnes considèrent ses axes comme primordiaux, juste devant l'Axe 1 « garantir la mission d'intérêt général au service des territoires » ;
- 14% et 18% des personnes considèrent respectivement l'Axe 2 : « S'adapter aux enjeux Air/Climat/Energie/Santé » et l'Axe 3 : « Préparer l'observatoire de demain et innover » comme primordiaux.



Les fiches projet : Le plan Régional Surveillance et d'évaluation de la qualité de l'air 2017-2021 (en annexe)

L'analyse par axes des objectifs stratégiques jugés primordiaux permettra de mieux appréhender les priorités de travail d'ATMO Occitanie annuellement et les moyens mobilisables auprès des partenaires. Les moyens alloués par fiche projet du PRSQA feront l'objet d'un reporting annuel associé.

Les fiches projets sont consultables à partir du tableau joint.

N° Fiche et URL pour lecture pdf en ligne	Titre des fiches PRSQA	Objectifs Stratégiques	Axes Stratégiques	Rédacteurs des fiches
FP1	Proposer un zonage du territoire et des moyens de surveillance adaptés aux enjeux, en couplant stations fixes, semi-fixes, mesures indicatives et modélisations	1.2 - Assurer une couverture optimale du territoire régional déployant un dispositif intégré : stations de mesures, outils de modélisation et inventaire des émissions de polluants atmosphériques	1 - Garantir la mission d'intérêt général de surveillance de la qualité de l'Air et contribuer aux stratégies nationale et européenne	FB
FP2	Adapter et uniformiser les dispositifs de mise à disposition des prévisions quotidiennes, de reporting mensuels ou annuels	1.1 - Evaluer, prévoir et diffuser une information fiable et régulière sur la qualité de l'air du territoire régional	1 - Garantir la mission d'intérêt général de surveillance de la qualité de l'Air et contribuer aux stratégies nationale et européenne	PYR
FP3	Proposer des services « standards » adaptés aux attentes des différents EPCI (ZAG, ZAR multiples et ZR)	1.2 - Assurer une couverture optimale du territoire régional déployant un dispositif intégré : stations de mesures, outils de modélisation et inventaire des émissions de polluants atmosphériques	1 - Garantir la mission d'intérêt général de surveillance de la qualité de l'Air et contribuer aux stratégies nationale et européenne	FB
FP4	Modélisation régionale et inter régionale pour disposer d'une prévision quotidienne à moyen terme sur les régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine	1.2 - Assurer une couverture optimale du territoire régional déployant un dispositif intégré : stations de mesures, outils de modélisation et inventaire des émissions de polluants atmosphériques	1 - Garantir la mission d'intérêt général de surveillance de la qualité de l'Air et contribuer aux stratégies nationale et européenne	PYR
FP5	Quelle mise en œuvre de la circulaire "Rex lubrizol" concernant la mise en œuvre de moyens sur la nouvelle région en cas d'accident industriel ?	1.3 - Accompagner l'Etat et les partenaires industriels pour évaluer les moyens nécessaires au déploiement un dispositif de gestion des situations post accidentelles	1 - Garantir la mission d'intérêt général de surveillance de la qualité de l'Air et contribuer aux stratégies nationale et européenne	PYR
FP6	Définir des indicateurs territoriaux Air-Climat-Energie pour suivre les Plan et Programme et évaluer les moyens pour administrer et diffuser la base de données	2.1 - Contribuer à la scénarisation, l'évaluation et le suivi des plans et programmes sur le territoire régional en partenariat avec les autres acteurs : PCAET, PRSE, SRADDT, PPA, PDU...	2 - Adapter l'observatoire aux enjeux transversaux Air Climat Energie Santé	PYR
FP7	Evaluation moyens pour administrer et produire des rapports annuels synthétiques par EPCI, département, industriel, programme d'études	2.2 - Administrer un observatoire partenarial air-climat-énergie-santé pour suivre les plans et programmes.	2 - Adapter l'observatoire aux enjeux transversaux Air Climat Energie Santé	PYR
FP8	Définir un cadre de conventionnement et une méthodologie pour le suivi des PCAET	2.3 - Accompagner les partenaires sur leur compréhension des enjeux Air Climat Energie Santé	2 - Adapter l'observatoire aux enjeux transversaux Air Climat Energie Santé	PYR
FP9	Identifier les partenariats à mobiliser afin d'améliorer les connaissances sur les polluants atmosphériques et leur impact	3.1 - Améliorer les connaissances sur les usages et impact des énergies renouvelables émissives pour les dispositifs de production de froid et de chauffage, individuel et collectif.	3 - Evaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire sur la qualité de l'air	PYR
FP10	Accompagner l'évolution réglementaire relative au suivi des principaux sites d'exploitation de carrières	3.2 - Accompagner les partenaires industriels pour l'évaluation de la contribution de leur activité aux émissions et à la qualité de l'air dans leur environnement.	3 - Evaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire sur la qualité de l'air	FB
FP11	Accompagner les partenaires industriels dans la valorisation de leurs actions visant à la réduction de leurs émissions	3.2 - Accompagner les partenaires industriels pour l'évaluation de la contribution de leur activité aux émissions et à la qualité de l'air dans leur environnement.	3 - Evaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire sur la qualité de l'air	PYR
FP12	Définir un cadre de conventionnement et une méthodologie de suivi de la qualité de l'air dans l'environnement industriel	3.2 - Accompagner les partenaires industriels pour l'évaluation de la contribution de leur activité aux émissions et à la qualité de l'air dans leur environnement.	3 - Evaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire sur la qualité de l'air	FB
FP13	Elaborer une méthodologie commune d'évaluation des états initiaux et des scénarisations dans le cadre des études d'impact et de suivi de la qualité de l'air	3.3 - Accompagner les partenaires pour l'évaluation de l'impact sur la qualité de l'air des aménagements urbains et des infrastructures de transports (PL, Rail, Route, TC, port maritime, aéroport)	3 - Evaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire sur la qualité de l'air	PYR
FP14	Améliorer les connaissances sur les phytosanitaires dans l'air (inventaire, cadastre, pratiques/mesures) et définir des modalités de communication des résultats	3.4 - Poursuivre l'évaluation de la contribution des pratiques agricoles et de l'usage des phytosanitaires sur la qualité de l'air	3 - Evaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire sur la qualité de l'air	PYR
FP15	Améliorer les connaissances sur la contribution des épandages agricoles et des émissions de composés azotés et soufrés et définir une stratégie de caractérisation des particules en suspension.	3.4 - Poursuivre l'évaluation de la contribution des pratiques agricoles et de l'usage des phytosanitaires sur la qualité de l'air	3 - Evaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire sur la qualité de l'air	FB
FP16	Identifier les enjeux et axes de travail sur l'exposition individuelle en prenant en compte les innovations technologiques	4.1 - Améliorer nos connaissances sur l'exposition des individus dans leurs activités quotidiennes : les transports, les activités professionnelles, les habitats ...	4 - Préparer l'observatoire de demain et participer à l'innovation : phytosanitaires, odeurs, pollens, nanoparticules, air intérieur, nouvelles technologies d'observations	FB
FP17	Consolider un observatoire régional des odeurs pour évaluer les gênes olfactives : en lien avec les réflexions nationales, évaluer les moyens à déployer et calendrier, pour adapter les dispositifs existants et intégrer les dispositifs harmonisés au niveau national (dont plateforme VIGIE)	4.2 - Consolider un observatoire régional des odeurs pour évaluer les gênes olfactives	4 - Préparer l'observatoire de demain et participer à l'innovation : phytosanitaires, odeurs, pollens, nanoparticules, air intérieur, nouvelles technologies d'observations	FB
FP18	Identifier les partenariats potentiels avec le monde de la recherche et suivre l'évolution des nouvelles technologies d'observation de la qualité de l'air	4.3 - Développer des échanges avec le monde de la recherche afin de contribuer au développement d'outils et de connaissances	4 - Préparer l'observatoire de demain et participer à l'innovation : phytosanitaires, odeurs, pollens, nanoparticules, air intérieur, nouvelles technologies d'observations	FB
FP19	Identifier les enjeux d'une surveillance des pollens et identifier les moyens nécessaires	4.4 - Améliorer les connaissances sur diverses thématiques : odeurs, pollens, nanoparticules, air intérieur, nouvelles technologies d'observations	4 - Préparer l'observatoire de demain et participer à l'innovation : phytosanitaires, odeurs, pollens, nanoparticules, air intérieur, nouvelles technologies d'observations	PYR
FP20	Identifier les enjeux d'une surveillance en Air Intérieur et identifier les moyens nécessaires	4.4 - Améliorer les connaissances sur diverses thématiques : odeurs, pollens, nanoparticules, air intérieur, nouvelles technologies d'observations	4 - Préparer l'observatoire de demain et participer à l'innovation : phytosanitaires, odeurs, pollens, nanoparticules, air intérieur, nouvelles technologies d'observations	FB
FP21	Créer une identité commune pour la nouvelle structure : cahier des charges nouvelle identité visuelle et nouveau site internet	5.1 - Valoriser et diffuser les résultats acquis et les connaissances sur les enjeux de qualité de l'air	5 - Informer, sensibiliser, concerter	FB
FP22	Définir un projet régional de Sensibilisation aux enjeux de qualité de l'air auprès de différentes cibles	5.2 - Informer, former et sensibiliser les parties prenantes dont les autorités, les différents acteurs du territoire et les citoyens	5 - Informer, sensibiliser, concerter	PYR
FP23	Définir une méthodologie de prévision de la qualité de l'air à l'échelle urbaine en fonction du trafic afin d'informer les citoyens en temps réel	5.3 - Promouvoir les technologies et actions en faveur de la qualité de l'air et de son évaluation	5 - Informer, sensibiliser, concerter	PYR
FP24	en lien avec "Fiche projet : innovation et exposition individuelle : mesure, microcapteurs : évaluation métrologique, modélisation, microcapteurs/stations et appli pour diffusion"	5.4 - Initier un observatoire citoyen sur la qualité de l'air	5 - Informer, sensibiliser, concerter	FB

Un budget de fonctionnement actualisé annuellement

Atmo Occitanie a été créée le 31 décembre 2016. Des harmonisations comptables³¹ ont été réalisées.

Vous trouverez en annexe 2 la projection analytique du budget 2018-2022 d'Atmo Occitanie, ainsi que l'évolution de la masse salariale projetée. Cette dernière a été évaluée en intégrant le développement de partenariats locaux sur deux thématiques spécifiques : la surveillance des pollens, les phytosanitaires et l'innovation couplant micro-capteurs et modélisation, à travers le déploiement des fiches actions dédiées. Ces développements se traduisent par une projection d'augmentation de 2 ETP, compensée en partie sur les autres postes de charges. L'évolution du coût ETP est maîtrisée.

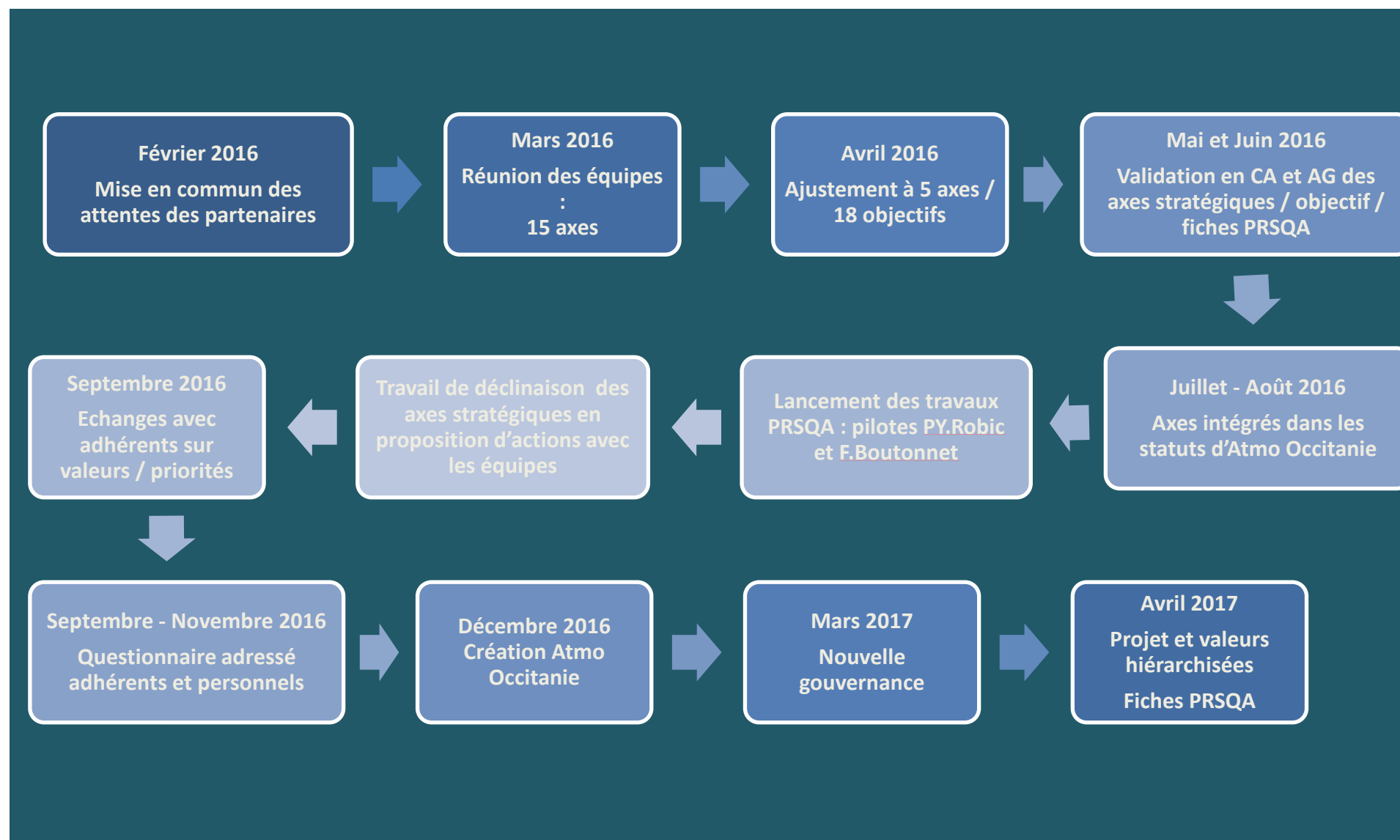
Des actualisations du budget général et du budget analytique seront réalisées en lien avec les projets mis en œuvre à travers les nouveaux partenariats, les effectifs seront ajustés.

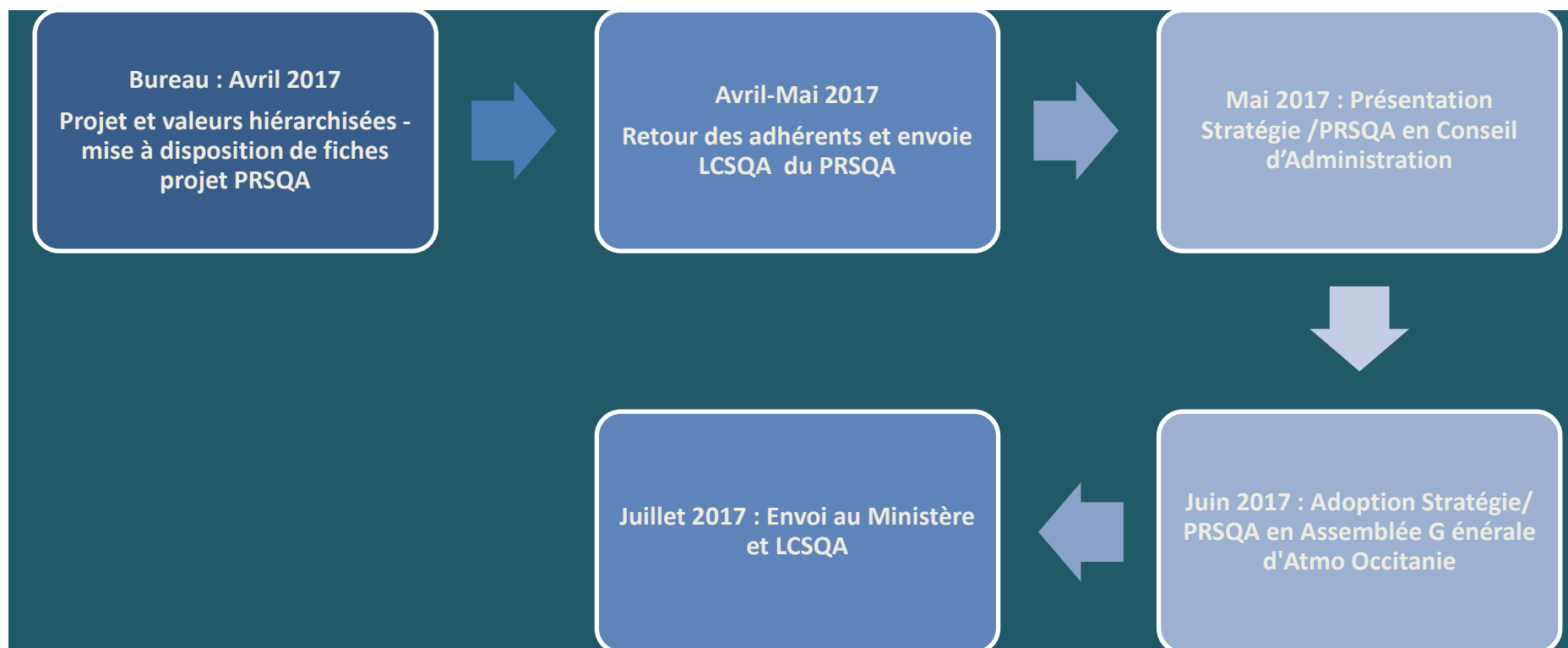
³¹ Rapport comptes annuels ATMO Occitanie 2016.

ANNEXES

- Processus de Co-construction du PRSQA
- Projection analytique 2019-2022
- Arrêté Agrément ATMO Occitanie
- Statuts d'Atmo Occitanie
- Rapport comptes annuels 2016
- Déclaration préfecture Dirigeant 2017
- Déclaration préfecture Siège Dirigeant

Annexe 1 : Processus de co-construction du PRSQA





Annexe 2 : Projection analytique 2019-2022

	2019	2020	2021	2022	2023
Masse Salariale Atmo Occitanie	2 650 700	2 698 413	2 755 669	2 811 321	2 878 103
Evolution du coût moyen de l'ETP (Hors impact changement de conventions collectives)	66 268	67 460	67 211	68 569	68 526
Evolution du nombre d'ETP	40	40	41	41	42

